

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2019

L'An deux mille dix-neuf, le vingt juin à 19 heures 30, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne, légalement convoqués le treize juin, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, salle du conseil à l'Hôtel d'Agglomération, 5 cours de l'Arche Guédon à Torcy, Seine-et-Marne, sous la présidence de M. Paul MIGUEL, Président de la CA.

#### ETAT DE PRESENCE :

- . **Commune de Brou-sur-Chantereine :** Absent excusé ayant donné pouvoir : M. DE CARVALHO à M. VANDERBISE
- . **Commune de Champs-sur-Marne :** Présents : Mme TALLET, M. BOUGLOUAN, M. LECLERC  
Absents excusés ayant donné pouvoir :  
M. GUILLAUME D. à Mme TALLET ; M. BABEC à Mme HOUSSOU ;  
Mme GOBERT à Mme DELESSARD ; M. BITBOL à M. PHILIPPON
- . **Commune de Chelles :** Présents : Mme BOISSOT, M. BREYSSE, M. PHILIPPON, M. MAMOU,  
Mme NETTHAVONGS, Mme DUCHESNE, Mme DENGREVILLE,  
Mme MORIO  
Absents excusés ayant donné pouvoir :  
M. RABASTE à Mme BOISSOT ; Mme GUILLOTEAU à M. YUSTE ;  
M. SEGALA à M. BREYSSE ; Mme AUTREUX à M. DELAUNAY ;  
M. SAVIN à Mme MORIO ; Mme THOMAS à Mme NETTHAVONGS ;  
M. BREHIER à M. MIGUEL ; M. QUANTIN à Mme DENGREVILLE
- . **Commune de Courtry :** Présent : M. VANDERBISE
- . **Commune de Croissy-Beaubourg :** Présent : M. NAIN
- . **Commune d'Emerainville :** Présente : Mme FABRIGAT  
Absent excusé ayant donné pouvoir : M. KELYOR à Mme FABRIGAT
- . **Commune de Lognes :** Présents : M. YUSTE, Mme HOUSSOU, M. MIGUEL, M. DELAUNAY
- . **Commune de Noisiel :** Présents : M. VISKOVIC, M. RATOUCNIK  
Absentes excusées ayant donné pouvoir :  
Mme BEAUMEL à M. VISKOVIC ; Mme DODOTE à M. ROUSSEAU
- . **Commune de Pontault-Combault :** Présents : Mme DELESSARD, M. BORD, M. CABUCHE,  
Mme GAUTHIER, M. GANDRILLE, Mme TREZENTOS OLIVEIRA,  
M. ROUSSEAU, M. CALVET  
Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme LOPES à M. BORD ;  
M. TABUY à M. GANDRILLE ; M. FINANCE à Mme COULAIS
- . **Commune de Roissy-En-Brie :** Présents : M. BOUCHART, Mme DRIEF, M. DEPECKER,  
Mme PAQUIS-CONNAN  
Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme DHABI à Mme DRIEF ;  
M. ZERDOUN à M. BOUCHART ; Mme TATI à M. DEPECKER
- . **Commune de Torcy :** Présents : M. LE LAY-FELZINE, M. EUDE, Mme KLEIN-POUCHOL,  
M. VERMOT, Mme DENIS, M. BENARAB  
Absente excusée ayant donné pouvoir : Mme MERLIN à M. LECLERC
- . **Commune de Vaires-sur-Marne :** Présents : Mme RECIO, Mme COULAIS, M. GUILLAUME JL.  
Absent excusé ayant donné pouvoir : M. VINCENT à M. GUILLAUME JL.

ASSISTAIENT A LA SÉANCE : Mme RIGAL, directrice générale des services et ses collaborateurs.

#### DELIBERATION N°190612B

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE EAU - EXERCICE 2018.

**SEANCE DU 20 JUIN 2019, LEGALEMENT CONVOQUEE LE 13 JUIN 2019**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE EAU - EXERCICE 2018.**

Conseillers en exercice : 65  
 Présents : 41  
 Votants : 64 (M. MIGUEL, Président, ne prend pas part au vote)  
 Exprimés : 64  
 Pour : 64  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Blancs ou nuls : 0  
 Président : M. MIGUEL  
 Secrétaire de séance : M. BOUCHART

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU L'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, résultant de la fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantereine », « Marne-la-Vallée / Val Maubuée » et « Brie Francilienne »,
- VU La délibération n°180307 du 29 mars 2018 portant sur l'approbation du Budget Primitif 2018,
- VU La délibération n°181009 du 4 octobre 2018 portant sur l'approbation de la Décision Modificative n°1 2018,
- VU L'avis de la commission des finances et d'évaluation des politiques publiques du 28 mai 2019,
- APRES S'être fait présenter le Budget Primitif annexe eau de Paris Vallée de la Marne pour l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes financiers dressés par le Receveur,
- APRES Avoir entendu le Compte Administratif du Budget annexe eau de Paris Vallée de la Marne, dont la balance se présente ainsi :

<b>BUDGET ANNEXE EAU</b>
--------------------------

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
52 680.32	451 823.84	840 943.06	0.00
<b><u>EXCEDENT SUR L'EXERCICE</u> : + 399 143.52</b>		<b><u>SOLDE RAR</u> : - 840 943.06</b>	

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
33 977.51	343 022.63
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 309 045.12</b>	

**Résultat cumulé**

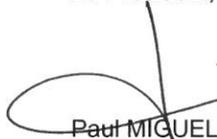
	Résultat clôture 2017	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2018	Résultat clôture 2018	Restes à réaliser 2018	Résultat cumulé 2018
Inv	119 056.50	0,00	399 143.52	518 200.02	-840 943.06	-322 743.04
Expl	<u>468 958.72</u>	<u>-444 242.50</u>	<u>309 045.12</u>	<u>333 761.34</u>	<u>0.00</u>	<u>333 761.34</u>
	588 015.22	-444 242.50	708 188.64	851 961.36	-840 943.06	11 018.30

- APRES S'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- CONSIDERANT Que le Compte Administratif et le Compte de Gestion établis par le Trésorier Principal doivent être à l'identique,
- STATUANT Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018,
- STATUANT Sur l'exécution du Budget annexe eau de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- STATUANT Sur la comptabilité des valeurs inactives,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
- APRES EN AVOIR DELIBERE,
- APPROUVE Le Compte Administratif annexé à la présente.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Pour extrait conforme au Registre des délibérations  
 Transmis à la Sous-Préfecture de Torcy le : 28 JUIN 2019  
 Publié ou notifié le : 28 JUIN 2019  
 ACTE RENDU EXECUTOIRE

Le Président,

  
 Paul MIGUEL

  
 Communauté d'Agglomération Paris-Vallee de la Mame  
 5, cours de l'Arche Guédon à Torcy  
 77207 MARNE LA VALLEE Cedex 1  
 Tél. 01.60.37.24.24  
 Fax 01.60.37.24.34

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture  
 077-200057958-20190620-190612BDEL-DE  
 Date de télétransmission : 28/06/2019  
 Date de réception préfecture : 28/06/2019